

Plus de vingt ans après la mort du dictateur, le débat politique interne aux Philippines est moins tourné sur la restitution des fonds de Marcos. Les organisations de la société civile philippine se sont davantage mobilisées, ces dernières années, pour réclamer la démission de la présidente actuelle, Mme Arroyo, après avoir obtenu celle de l'ancien président Joseph Estrada, destitué en 2001 pour malversations et actuellement sous les verrous.

Le 12 septembre 2007, le tribunal anti-corruption de Manille a d'ailleurs condamné M. Estrada à perpétuité pour des faits de corruption. Le jugement ordonne la confiscation et la restitution à l'État philippin de quelque 87 millions de dollars d'avoirs de M. Estrada gelés dans des banques. Quelques jours après sa condamnation, M. Estrada a déclaré : « *J'accepterais un pardon inconditionnel et absolu. Je n'admettrai jamais que je suis coupable. J'ai été détenu pendant six ans et j'ai été jugé. J'aurais pu quitter le pays, je ne l'ai pas fait* ». Le 25 octobre 2007, il a été gracié par Gloria Arroyo.

Mali

LA RESTITUTION DES AVOIRS ILLICITES DE MOUSSA TRAORÉ

Contexte

Moussa Traoré fut président du Mali pendant 23 ans, avant d'être renversé en 1991 lors d'un soulèvement populaire sanglant. Soutenu par le gouvernement français, il avait accédé au pouvoir en renversant par un coup d'État Modibo Keita, le père de l'indépendance malienne. Il est soupçonné d'avoir détourné 2 milliards \$ qui proviendraient essentiellement de l'extraction de l'or au Mali. D'après le journaliste Philippe Madelin, de février 1985 à août 1987, 169 chargements d'or transitèrent du Mali à la Suisse via Bruxelles de façon légale pour affinage mais, au lieu d'être restitué à l'État malien, le produit des ventes aurait abouti sur des comptes privés du clan Traoré.⁸ M. Traoré fut poursuivi au Mali et condamné à deux reprises : en 1993, pour « crimes politiques » et en 1999, avec son épouse Mariam, pour « crimes économiques ». Son successeur, le président Alpha Oumar Konaré, hostile à la peine de mort, a commué leur peine en détention à perpétuité, puis les a graciés, le 29 mai 2002.

⁸ Philippe Madelin, 1993, *L'or des dictatures*, Fayard, pp. 295-300.

Procédures de restitution

Le gouvernement malien, à la chute de Moussa Traoré, a demandé l'entraide judiciaire à la Suisse en novembre 1991, à l'occasion d'une procédure pénale pour détournements de deniers publics, corruption et autres infractions, menée à l'endroit de l'ancien dictateur et d'autres responsables de l'ancien régime. En septembre déjà, l'office fédéral de la police, qui connaissait l'imminence de cette demande d'entraide judiciaire, avait invité les procureurs des différents cantons concernés à procéder à un blocage préventif des comptes. Selon Jean Ziegler, la majeure partie des avoirs illicites aurait été extraite de certaines banques suisses, notamment la banque cantonale vaudoise, par l'ambassadeur du Mali en Suisse, un proche de Moussa Traoré, quelques jours avant le gel des différents comptes.⁹ Il ne put ainsi être bloqué que 3,2 millions de francs suisses alors que, selon les médias maliens, ce sont 1,5 milliard de francs suisses qui auraient dû se trouver sur des comptes bancaires suisses.

À la demande du nouveau gouvernement malien, la Suisse a pris en charge le coût des avocats qui représentaient la République du Mali, par l'intermédiaire de la Direction pour le développement et la coopération.¹⁰

La restitution au gouvernement malien des avoirs illicites, ainsi que des intérêts courus depuis le blocage (3,9 millions de francs suisses, ou 2,4 millions \$), a eu lieu en septembre 1997, sept ans après le début de la procédure. Un tribunal malien avait, au préalable, condamné les titulaires des comptes au début de l'année 1996. C'est la première fois qu'une restitution eut lieu entre la Suisse et un pays africain.¹¹

Ce fut un fiasco pour les Maliens, qui attendaient la restitution de beaucoup plus d'argent. Selon Olivier Zuchuat, réalisateur du film « *Djourou, une corde à ton cou* », c'est le juge d'instruction malien chargé de l'enquête sur les fonds de Moussa Traoré qui aurait, sur demande du nouveau régime d'Alpha Oumar Konaré, limité l'enquête sur des comptes en Suisse. Beaucoup d'anciens membres des gouvernements de M. Traoré qui détenaient des comptes en Suisse sont devenus ministres d'A. Konaré. Ils n'ont pas été inquiétés. Par ailleurs, selon les avocats suisses, l'enquête menée par les Maliens et les Suisses aurait prouvé que des fonds, provenant de la communauté internationale, notamment pour la réalisation de grandes infrastructures, ont été détournés et placés sur des comptes de dignitaires du régime de M. Traoré, en Côte d'Ivoire, en France et aux États-Unis. Mais aucune enquête, depuis, n'a permis de saisir cet argent.¹²

9 Jean Ziegler, 28 juin 2000, « La récupération des biens mal acquis », Entretien avec Eric Toussaint, CADTM.

10 Guy Fontanet et Sergio Salvioni sont les avocats qui avaient également défendu les intérêts philippins contre les Marcos.

11 Office fédéral de la justice, septembre 1997, « La Suisse a remis 3,9 millions de francs au Mali », *Communiqué de presse*.

12 Olivier Zuchuat, 2003, *Djourou une corde à ton cou*, Film sur la dette malienne, Les films du Paradoxe.

